

**Division des personnels Enseignants  
Gestion collective**

Bar Le Duc, le 21/02/2021

Cheffe de Division :  
Françoise GUERIN  
Tél : 03 29 76 69 72

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de  
l'éducation nationale de la Meuse

Affaire suivie par :  
Mélanie PIAT  
Tél : 03 29 76 69 80  
Mél : [dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr)

à

Cité administrative  
24 avenue du 94<sup>ème</sup> RI  
BP 20564  
55013 BAR LE DUC cedex

**Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques des services  
de l'éducation nationale**

**Objet : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat pour la rentrée scolaire 2022**

Conformément à la note de service du 25-10-2021 parue au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021, je vous prie de trouver ci-après les modalités de demande d'intégration en Meuse par exeat et ineat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2022-2023.

La date limite de réception des demandes, par courrier (DSDEN de la Meuse – Service DPE) ou par courriel ([dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden55-mouvement@ac-nancy-metz.fr)), par la voie hiérarchique est fixée au plus tard le 30 avril 2022.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- ⇒ une demande manuscrite d'ineat dans le département de la Meuse ;
- ⇒ les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques qui permettront de joindre l'intéressé(e) rapidement ;
- ⇒ une promesse d'exeat (si la décision est prise), un avis différé ou sous réserve ;
- ⇒ une fiche de synthèse informatisée délivrée par vos soins.

*Pièces à ajouter pour les demandes établies au titre :*

► du rapprochement de conjoint :

- ⇒ une photocopie du livret de famille pour les candidats mariés ;
- ⇒ pour les enseignants non mariés avec enfant(s) né(s) ou à naître reconnu(s) par les deux parents, attestation de reconnaissance par anticipation établie le 1er janvier 2022 au plus tard ;
- ⇒ certificat de grossesse
- ⇒ une photocopie du jugement du PACS et extrait d'acte de naissance portant l'identité du partenaire et le lieu d'enregistrement du PACS ;
- ⇒ une attestation de la résidence professionnelle du conjoint et de l'activité professionnelle principale du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise effective de fonction dans le département de la Meuse ou l'attestation d'inscription au pôle emploi ou d'un arrêté de mutation pour les fonctionnaires. (joindre derniers bulletins de salaire ou chèques emploi service)

► de l'autorité parentale conjointe :

- ⇒ photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ;
- ⇒ décisions de justice concernant la résidence de l'enfant ;
- ⇒ décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement ;
- ⇒ le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.

► du handicap ou d'une situation médicale, familiale ou sociale d'une extrême gravité (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant), l'agent doit faire valoir sa situation en tant que bénéficiaire de l'obligation d'emploi prévue par la loi du 11 février 2005 :

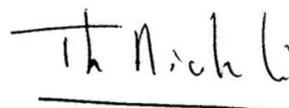
- ⇒ s'agissant des enseignants handicapés : les agents relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L 323-3 du code du travail, doivent transmettre un dossier comportant toutes pièces justifiant de leur situation ;
- ⇒ la pièce attestant de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ;
- ⇒ toute pièce justificative permettant d'informer sur l'urgence de l'intégration en Meuse ;
- ⇒ attestation du médecin de prévention attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.

\* Enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave :

- ⇒ joindre toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Je vous invite à porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité, désirant intégrer la Meuse et vous remercie de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée.

**Thierry DICKELÉ**





**TITRES PROFESSIONNELS**

C. A. P. DATE D’OBTENTION : .....  
DIPLÔME D’INSTITUTEUR DATE D’OBTENTION : .....  
DIPLÔME DE PROFESSEUR DES ÉCOLES DATE D’OBTENTION : .....  
HABILITATION LANGUES : .....

**SPÉCIALISATION A. S. H.**

DIPLÔME : ..... DATE D’OBTENTION : .....  
DIPLÔME : ..... DATE D’OBTENTION : .....

**NATURE DU POSTE SOUHAITÉ (à titre indicatif)**

CLASSE ÉLÉMENTAIRE OU PRIMAIRE :  OUI  NON  
CLASSE MATERNELLE :  OUI  NON  
TITULAIRE REMPLAÇANT :  OUI  NON  
TITULAIRE DE SECTEUR :  OUI  NON  
ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ :  OUI  NON  
SI OUI PRÉCISER LE TYPE DE POSTE :

.....

DIRECTION ÉLÉMENTAIRE OU PRIMAIRE :  OUI  NON  
DIRECTION MATERNELLE :  OUI  NON  
(inscription sur la liste d'aptitude  OUI  NON Date : .....

\* PRÉCISER SI VOUS VOULEZ TRAVAILLER À :

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION  50%  75% ou autres quotités .....  
TEMPS PARTIEL DE DROIT  50%  75% ou autres quotités .....

REPRISE A TEMPS COMPLET (si temps partiel 2020-2021) .....

\* fournir une copie de la demande du département d'origine

**VOEUX GÉOGRAPHIQUES**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A : ..... LE : .....

SIGNATURE :